

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 11 mai, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, en raison de la situation sanitaire, en visioconférence sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky (arrivée 9h30) ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian (arrivée 9h30) ; PUILANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN (arrivée 9h30)

Absent : CONNAN Guy



DELBU2021-05-059

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES PERMANENTS LIEES AU VOTE DU BP 2021 ET AUX MOBILITES INTERNE/EXTERNES

Pôle transition écologique : Service énergies, mobilités et habitat - Technicien habitat – Création de poste

Guingamp-Paimpol Agglomération (57 communes) a adopté son Programme Local de l'Habitat le 15 décembre 2020. Parmi les 5 orientations stratégiques fixées par ce dernier, l'orientation n°3 prévoit notamment la mise en œuvre de nouveaux outils en faveur de la requalification de l'offre résidentielle existante et le renforcement des financements dédiés.

Le recrutement d'un technicien en charge de la mise en œuvre opérationnelle du PLH de l'Agglomération, en particulier de l'orientation n°3 et de ses dispositifs en faveur de la reconquête du parc vacant et/ou dégradé, permettrait :

- D'accompagner les communes dans leurs actions de reconquête du bâti existant et sous-utilisé (études, portages fonciers, procédures opérationnelles, pouvoirs de police, ...),
- D'Accompagner les porteurs de projets, publics comme privés, dans les projets d'acquisition-amélioration, de réhabilitation, de démolition-reconstruction (coordination, aide à la recherche de financements, accompagnement technique...),
- D'Initier et superviser la mise en œuvre, en phase pré-opérationnelle comme opérationnelle, des opérations d'habitat de type OPAH-RU et des outils « Anah » pouvant être mobilisés selon les périmètres contractuels déterminés: PIG, VOC, POPAC, ORI, RHI-THIRORI, DIIF, VIR, ...
- De Contribuer à la dynamique de revitalisation engagée sur le territoire, en lien étroit avec les autres politiques communautaires (urbanisme, développement économique, mobilité, énergie-climat, politique sociale...)
- De Contribuer à la mise en place d'une maison de l'habitat et de la rénovation (PLRH/Programme SARE)

Il est donc proposé à compter du 1^{er} juin 2021 :

* de créer un poste de technicien ou de technicien principal 2^e classe ou de technicien principal 1^e classe à temps complet ⁽¹⁾

(¹) : Le tableau des effectifs joint au compte administratif précisera le grade de l'agent recruté.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs,

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2021 par le Conseil d'Agglomération le 20 février 2021,

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité des présents décident ;

- **De valider la création d'un poste à temps complet de technicien ou de technicien principal 2^e cl ou de technicien principal 1^e cl**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

